

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MARS 2011

L'An Deux Mil Onze, le Vingt Deux Mars à vingt heures, Le Conseil Municipal de la Commune de GENECH s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves OLIVIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le Quinze Mars Deux Mille Onze, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS :

M. Yves OLIVIER, Maire.

Jean-Bernard CHARLET, Roland CARLIER, René PATERNOSTER, Catherine DEFFONTAINES, Jacques DEGRAEVE, David DANIEL, Michel DASSONNEVILLE, Dominique DELPORTE, Pierre DORCHIES, Thérèse DUMINIL, Laurence DUPISSON, Denis MARTIN, David MERLIN,

Absent : Michèle PEPIN Excusée, Bénédicte PETIT LEBRUN

Secrétaire de séance : Philippe LEFEVRE – Secrétaire Général

ONT DONNE POUVOIR :

Isabelle LEPOUTRE (à Catherine DEFFONTAINES), Gauthier MARSON (à René PATERNOSTER)

Excusées : Mme Fabienne DEPELCHIN, Mme Michèle PEPIN,

ETAIENT ABSENTS :

Michèle PEPIN (Excusée), Bénédicte PETIT LEBRUN (Absente), Conseillère Municipales

Secrétaire de Séance : M. Philippe LEFEVRE Secrétaire Général

à 20 heures début de la séance Monsieur Le Maire passe la parole à Monsieur René PATERNOSTER pour la présentation du point n°1 repris dans l'ordre du jour :

POINT N° 1 – DELIBERATION N° 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur le Maire cède la présidence à l'adjoint aux finances, M. René PATERNOSTER pour la présentation du CA 2010 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés C. A. 2010	Investissement Dépenses	Investissement Recettes Excédent	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes Excédent	ENSEMBLE Dépenses	ENSEMBLE Recettes Excédent
Résultat reporté 2009	0	402 175.79	0.00	686 799.47	0.00	1 088 975.26
Opérations de l'exercice 2010	1 828 638.54	1 279 226.62	1 142 075.11	1 403 530.93	2 970 713.65	2 682 757.55
TOTAUX	1 828 638.54	1 681 402.41	1 142 075.11	2 090 330.40	2 970 713.65	3 771 732.81
Restes à réaliser	460 000.00	0	0	0	460 000.00	
RESULTAT					3 430 713.65	3 771 732.81

.../...

.../...

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent les sommes reprises en lecture du compte.

Monsieur le Maire reprend la parole afin de poursuivre l'ordre du jour :

POINT N° 2 – DELIBERATION N° 2 : COMPTE DE GESTION 2010

Après s'être fait présenter l'ensemble des documents comptables relatifs au budget de l'exercice 2010 et après s'être assuré que les écritures reprises au Compte de Gestion 2010 sont bien conformes, Monsieur le Maire déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur SAVARY Receveur comptable de la ville pour l'exercice 2010, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT N° 3 – DELIBERATION N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2010

Compte tenu des résultats de l'exercice 2010, portés à la connaissance des membres du Conseil Municipal soit :

INVESTISSEMENT :

RECETTES	1 279 226.62
DEPENSES	1 828 638.54
DEFICIT INVESTISSEMENT 2010	549 411.92
EXCEDENT INVESTISSEMENT CUMULE 2009	402 175.79
DEFICIT INVESTISSEMENT CUMULE 2010	147 236.13
RESTES A REALISER RECETTES 2010	0.00
RESTES A REALISER DEPENSES 2010	460 000.00
DEFICIT DES RESTES A REALISER 2010	460 000.00
RESUTAT CUMULE INVESTISSEMENT 2010 Déficit	607 236.13

FONCTIONNEMENT

RECETTES	1 403 530.93
DEPENSES	1 142 075.11
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2010	261 455.82
EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE 2009	686 799.47
RESULTAT FONCTIONNEMENT CUMULE 2010 Excédent	948 255.29

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats et du bilan comptable de l'exercice 2010 DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat 2010 au budget primitif 2011 ainsi qu'il suit:

Compte 001: Déficit d'investissement	147 236.13
Compte 1068: Excédent de fonctionnement capitalisé	607 236.13
Compte 002 : excédent fonctionnement reporté	341 019.16

.../...

.../...

POINT N° 4 – DELIBERATION N° 4 : MOTION SUGGESTION COMMEMORATION JOURNEE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'Union Nationale des Anciens Combattants interpelle les élus du Département afin que la journée du 11 novembre reste une journée commémorative aux poilus à ce jour disparus. Cette journée deviendrait journée NATIONALE du SOUVENIR d'HOMMAGE et de la MEMOIRE de tous les MORTS pour la France, de toutes les GUERRES et CONFLITS (un mémorial DAY à la française.

Un exemplaire de motion est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal afin de suggérer en ce sens cette modification à Monsieur le Premier Ministre lors d'un prochain Conseil des Ministres.

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal acceptent et autorises le Maire à signer la motion.

**POINT N° 5 – DELIBERATION N° 5 : NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN
Adhésion des communes de ROQUETOIRE (62)**

Monsieur le Maire expose les délibérations adoptées par le Comité SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 19 novembre 2010 pour l'adhésion de la nouvelle commune pour les compétences définies

- Compétences Assainissement Collectif
La Ville de ROQUETOIRE (62)

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'adhésion au SIDEN SIAN de la Commune précitée.

**POINT N° 6 – DELIBERATION N° 6 : AIDE TECHNIQUE DES SERVICES DE L'ETAT – D.D.T.M.
RENOUVELLEMENT DE CONVENTION**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la lettre du Préfet en date du 3 novembre 2010 qui nous rappelle la nécessaire mise à jour de la convention avec les services de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer afin de solliciter ses services en matière d'instruction des permis de construire et des déclarations préalables.

Ce service s'adresse aux Communes de moins de 10 000 habitants une convention en ce sens avait été signée en 2007, afin de bénéficier de cette aide.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Le Maire à signer le renouvellement de la convention.

.../...

.../...

***POINT N° 7 – DELIBERATION N° 7 : CAUTION GARANTIE COMMUNALE S.A. DU HAINAUT
16 LOGEMENTS - LA BRIENNE***

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande formulée par la S.A. du HAINAUT afin d'obtenir la garantie communale pour les travaux de construction des 16 logements situés à GENECH, Rue de la Libération.

La Commune de GENECH accordera à la S.A. du HAINAUT sa garantie, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 896 500 € afin de financer respectivement les travaux et le foncier.

La garantie communale est accordée pour la durée totale du remboursement du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. du HAINAUT.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt.

***POINT N° 8 – DELIBERATION N° 8 : PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS
MODIFICATIONS***

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les changements et mouvements intervenus au sein de l'organisation des services municipaux et décide d'apporter à compter du 1^{er} avril 2011 les modifications suivantes :

- Création d'un poste de Rédacteur Chef : 35 heures hebdomadaires
- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe : 35 heures hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'Adjoint technique de 2nd classe : 32 heures hebdomadaires
- Suppression d'un poste d'Adjoint technique de 2nd classe : 29 heures hebdomadaires

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à apporter les modifications.

***POINT N° 9 - DELIBERATION N° 9 : PORTANT SUR LA DENOMINATION DE L'IMMEUBLE
« ANCIEN PRESBYTERE » EST REPORTEE A UNE PROCHAINE REUNION.***

à 21h30 l'ordre du jour est épuisé.